



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## réglementation

Question écrite n° 5683

### Texte de la question

M. Michel Ménard appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le dispositif de dispense de recherche d'emploi. À partir de 2009, l'âge minima d'éligibilité à la dispense de recherche d'emploi a été progressivement relevé pour aboutir en janvier 2012 à la suppression de ce dispositif. Aujourd'hui et *a fortiori* depuis le relèvement de l'âge de départ à la retraite, des personnes qui approchent leur soixantième anniversaire, qui ont commencé à travailler à 18 ans mais ont connu des périodes de chômage pendant leur carrière professionnelle, n'ont pas validé le nombre de trimestres requis pour faire valoir leurs droits au départ à la retraite à 60 ans. Dans le contexte économique difficile que nous traversons, elles rencontrent de grandes difficultés pour trouver un travail stable et à plein temps mais restent tenues de justifier, auprès des services de Pôle emploi, d'une recherche d'emploi active. Au *stress*, voire au sentiment de culpabilité, qu'engendrent leurs nombreuses démarches qui s'avèrent infructueuses, s'ajoute la crainte de se voir radié de la liste des demandeurs d'emploi. Aussi il souhaite savoir dans quelle mesure une dispense de recherche d'emploi pour les chômeurs proches de l'âge de la retraite pourrait être remise en place.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Ménard](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5683

**Rubrique :** Chômage : indemnisation

**Ministère interrogé :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire :** Travail

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 octobre 2012](#), page 5359

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)